



Informations Municipales

Mon village espace de biodiversité Espaces fleuris, rucher pédagogique communal



Le rucher est opérationnel sur l'espace de la commune

Le rucher communal est un outil pédagogique qui illustre la notion de bien commun. Par ailleurs, il est le lieu de convergence des deux axes fondateurs de la démarche : diffusion de savoirs et création d'un réseau de relations humaines. Avec le rucher, les habitants font le lien entre la fabrication du miel par leurs abeilles et les ressources alimentaires (fleurs) du paysage.

Dans le cadre de l'opération « mon village, espace de biodiversité », le conseil municipal a délibéré le 18 mai 2017 pour s'inscrire dans le projet de mise en place de ruches pédagogiques avec les autres communes du canton : Bignoux, Lavoux, Saint Julien l'Ars, Savigny l'Evescault et Tercé.

Le Centre LECLERC, BRICORAMA, les CARRIÈRES DE LA VIENNE et TERRENA ont sponsorisé cette opération.

Trois ruches sont mises en place sur le terrain communal situé à la Fosse Couturier, le long de la ligne de chemin de fer.

La commune est tenue d'effectuer les démarches administratives suivantes :

- faire une déclaration en tant d'apiculteur,
- demander l'adhésion au syndicat abeille de la Vienne
- s'assurer au titre de la multirisque.

Une jachère fleurie sera semée au printemps. Un apiculteur déposera les essaims dans 2 ruches. Un point d'eau sera mis à proximité.

L'école de Jardres participe à ce projet en faveur de la biodiversité et la pollinisation des abeilles.

L'idée du dispositif est qu'en protégeant une espèce comme les abeilles, on protège aussi les hommes.

Dans le cadre de ce projet la commune a fourni 3 ruches que les élèves de CE1 et CE2 ont décorées et baptisées : MIELORA, MIELDORÉ et CHLOÉ.



Les classes de CE1 et CE2 de l'école de Jardres

Décoration des ruches par les élèves

Ce Rucher Pédagogique Communal accompagné de semences de fleurs, ressources pour les pollinisateurs est mis à disposition des habitants pour découvrir et se familiariser avec les **Abeilles mellifères** (Abeilles domestiques) et récolter le miel du village lors de la **Fête des Abeilles** en septembre.

L'inauguration du rucher en présence des partenaires, des enseignantes et des élus se déroulera le mardi 5 juin à 11h30.

MAIRIE – 3 rue de la mairie – 86800 JARDRES

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15. En dehors de ces horaires, pour un rendez-vous, contacter la mairie. Tél. 05 49 56 70 56 – fax : 05 49 01 04 02 - Email : contact@jardres.fr - site : www.jardres.fr

Permanences du maire et des adjoints : le mercredi matin sur rendez-vous

Salle des fêtes « Gonzague de Chalain » - Tél. 05 49 56 67 69

Gestion, location et réservation : S'adresser à la mairie aux heures d'ouverture : 05 49 56 70 56.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND POITIERS :

15 place du Maréchal Leclerc - 86000 Poitiers – Tél. 05 49 52 35 35 – Président : Alain Claeys.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Assurée le vendredi matin (avant 4 h), les sacs sont à déposer le jeudi soir. Zone de « La Carte » le mardi matin (avant 4 h).

Pour des raisons d'hygiène et du respect du voisinage, il est recommandé de déposer les sacs noirs uniquement le jeudi soir avant la collecte du vendredi matin. Les cartons sont obligatoirement mis en sac et déposés dans les bacs.

RAPPEL

Trop souvent des dépôts sauvages sont constatés sur les points de regroupement de bacs à déchets, au pied des bornes à verre ou aux entrées de déchetteries. La Police de l'Environnement est alertée pour dresser des procès verbaux.

Ces incivilités coûtent cher aux contribuables, puisqu'elles nécessitent l'intervention d'un agent du SIMER (8€ / nettoyage de point de regroupement) ou d'agents communaux dans certaines communes.

Les sanctions encourues :

38€ pour un dépôt de sacs dans la rue hors des jours de collecte. Pour rappel, les sacs sont à déposer la veille pour une collecte le matin et avant midi pour une collecte l'après-midi.

150€ pour avoir abandonné, jeté ou déversé des déchets en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par le SIMER. **1500€** pour la même infraction commise à l'aide d'un véhicule et **3000€** en cas de récidive.

CONTAINERS À VERRE : Parking centre bourg, salle des fêtes, stade, le Breuil, Pressec, Les Salmondières et à la déchetterie.

BORNES À VÊTEMENTS ET CHAUSSURES : Parking de la mairie et Salle des Fêtes « Gonzague de Chalain ».

DÉCHETTERIE ZI de Peuron - Tél. 05 49 56 14 29.

Période estivale de mai à septembre : tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h - fermée le lundi matin et le dimanche.

Période hivernale d'octobre à avril : tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - fermée le lundi matin et le dimanche.

Distribution des sacs de collecte uniquement sur présentation de votre carte personnelle de dotation annuelle.

Pour les nouveaux arrivants se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

INFORMATION : Sacs de collecte

Des problèmes de qualité ont été constatés sur certains rouleaux de sacs de collecte sélective (sacs transparents). Les usagers qui rencontrent des problèmes avec ces sacs doivent rapporter les rouleaux à la déchetterie pour échange.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS : Toute personne âgée isolée peut se signaler au moyen d'un formulaire, auprès de la gendarmerie.

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE : Les guichets d'accueil des cartes grises sont ouverts du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et pour les permis de conduire jusqu'à 12h. Pour prendre possession de leur nouveau permis, les usagers peuvent aussi le prendre à l'accueil général tous les jours de 12h à 16h. Les dossiers de demande de carte grise ou de permis de conduire peuvent être déposés dans les boîtes dans le hall d'accueil de 8h45 à 17h, ou envoyés par voie postale. Renseignements : www.vienne.gouv.fr.

Permanences téléphoniques : pour le service immatriculation des véhicules au 05 49 55 70 00 du lundi au vendredi de 9h à 11h (sauf le mercredi) et pour les permis de conduire au 05 49 55 70 83 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - PÂSSEPORT



La carte Nationale d'Identité (C.N.I.) devient biométrique, comme l'est déjà le Passeport, mais elle reste gratuite. Sa durée de validité est désormais de 15 ans, pour toutes les cartes de personnes majeures, réalisées depuis le 2 janvier 2004.

La mairie de CHAUVIGNY est équipée pour ce service, opérationnel depuis le 15 mars 2017.

ATTENTION !!! Pour renouveler votre titre, ou faire une première demande, vous devrez **IMPÉRATIVEMENT** prendre un rendez-vous à la mairie par téléphone au 05 49 45 99 10 ou courriel : accueil-mairie@chauvigny.fr

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

Site du ministère de l'intérieur pour tout ce qui concerne la carte d'identité :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/carte-nationale-d-identite

Les 15 communes habilitées à instruire et à délivrer la carte nationale d'identité :

Buxerolles, Chatellerault, Chauvigny, Civray, Dangé-Saint-Romain, Gençay, Lençloître, L'Isle-Jourdain, Loudun, Lusignan, Montmorillon, Pleumartin, Poitiers, Saint-Benoit et Vouillé.

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Permanence de Jean-Michel Guilloteau **le 2^e mardi de chaque mois** de 14 h à 17h.

Rendez-vous à prendre en mairie de Saint Julien l'Ars au 05 49 56 71 24.

RECENSEMENT CITOYEN : Depuis la suppression du service national, il est obligatoire et universel pour les garçons et les filles **dès l'âge de 16 ans**. Se présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille, jusqu'à 3 mois au-delà de la date d'anniversaire. www.service-public.fr



Aménagements des carrefours RD951 / RD153 – RD951 / RD20 et RD951 / CR 44



1. Carrefour de la Gare
Travaux RD951-RD153

Eaux de Vienne : mars - mai 2018 et Voirie (Eurovia) : avril-juillet 2018.
Mars : travaux eau potable - Eaux de Vienne.
Avril : structure devant l'entrée de Terrena.
Mai : trottoirs, enfouissement des réseaux.
RD951 côté Nord : Mars : 1/2 traversée RD951.
Mai : trottoirs, enfouissement des réseaux côté Terrena.
Juillet : Enrobés.
RD951 côté Sud :
Avril-Mai : 1/2 traversée RD951.
Juin : trottoirs, enfouissement des réseaux. Juillet : Enrobé.
RD 153-rue de la Vallée : Mai : travaux eau potable.
Juin à Juillet : trottoirs, enfouissement des réseaux, enrobés.
Accès riverains, restaurant et Terrena conservés.
Déviations ponctuelles de la RD 951 pour les enrobés et les traversées des réseaux. Déviations de la RD 153 par la RD20.



2. Carrefour Jubert

Travaux RD951-RD20
Réseaux : Mars - Avril 2018.
Giratoire secteur Sud de la RD 951 : Juin - juillet 2018.
Mars : Dévoisement réseau HTA - Avril : Réseaux d'eau et telecom.
Juin-Juillet : terrassement-assainissement - voie d'accès au bois.
Giratoire secteur Nord : septembre-octobre 2018.
Avril : Réseaux d'eau et telecom.
Septembre : assainissement, terrassement.
Octobre : enrobés.
Accès riverains, et entreprise Jubert conservés.
Déviations ponctuelles de la RD 951 et la RD 20 pour les enrobés et les traversées des réseaux.



3. Carrefour Bois Sennebaud

Travaux RD951-CR44
Réseaux : Juin 2018.
Voirie (Eurovia) : septembre-octobre 2018
Accès riverains conservés
Déviations ponctuelles de la RD 951 pour les enrobés et les traversées des réseaux.

NOUVEAUX ARRÊTÉS DE CIRCULATION

- 1. RD 951** : Jusqu'au 20 juillet 2018, la circulation des véhicules sur la RD 951 sera réglementée de la façon suivante :
Circulation sur une seule voie avec basculement de circulation sur chaussée opposée par feux tricolores,
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- Tout dépassement sera interdit.
- 2. Rue de la gare** : Jusqu'au 4 mai 2018, la circulation de tous véhicules sera interdite dans les deux sens.
Une déviation sera mise en place par la route de Chauvigny, rue de la Citadelle.
- 3. Rue de la Vallée** : Du lundi 11 juin au vendredi 13 juillet 2018, la circulation de tous véhicules sera interdite dans les deux sens.
Une déviation sera mise en place :
Dans le sens JARDRES - POUILLÉ : prendre RD 951 puis RD 2 Dans le sens POUILLÉ - JARDRES : prendre RD 2 puis RD 951.

Installation de panneaux par La Société « Graphic Affichage »



Les panneaux mis en place par La Société « GRAPHIC AFFICHAGE » à l'entrée de Jardres (route de Chauvigny et route de Pouillé), sont destinés à faire, sur une face, de la publicité pour dynamiser l'économie locale et régionale. L'autre face est réservée à la commune pour des informations à caractère général ou local.

L'exploitation publicitaire de ces panneaux permet à la société Graphic Affichage d'assurer gratuitement la fourniture, l'installation, l'entretien et la maintenance.



← Route de Pouillé



Route de Chauvigny →

GRAND POITIERS Communauté d'agglomération

Grand Poitiers décentralise les travaux de voirie

Le territoire de la communauté urbaine est divisé en quatre secteurs

- Centre de ressources
- Antennes techniques
- Grand Poitiers



La voirie traitée en temps réel

Depuis l'an passé, c'est Grand Poitiers qui gère petits et grands travaux de voirie pour l'ensemble des 40 communes de la communauté urbaine.

En dehors de Poitiers, c'est à la mairie de chaque commune, l'échelon de proximité, qu'il faut signaler les nids de poule sur la chaussée ou les trottoirs.

Le signalement est ensuite envoyé vers le centre de ressources le plus proche.

Le service communautaire de la voirie a divisé le territoire en quatre zones et autant de centres de ressources : Lusignan, Chauvigny, Poitiers, Saint-Georges-Lès-Baillargeaux.

Eux-mêmes appuyés sur des antennes techniques (Fontaine-le-Comte, Saint-Benoît, Buxerolles et Saint-Julien-L'ars), pour disposer d'agents et de matériels au plus près des communes.

NUISANCES SONORES



La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « *Aucun particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage* ». Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors des créneaux suivants : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30. Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Dimanche et jours fériés de 10h à midi.

SIVOS INSCRIPTIONS SCOLAIRES Année scolaire 2018 / 2019

Les dossiers pour l'inscription scolaire des nouveaux élèves sont disponibles en mairie. **Ils sont à remettre complets avant le 4 mai.**

En accord avec les Maires et les Directrices des Ecoles des 3 communes :

- Les enfants susceptibles d'entrer en classes maternelles (c'est-à-dire ayant 3 ans au 31/12/2018) seront préinscrits à la Mairie de Tercé et admis par la Directrice de l'Ecole de Tercé.
- Les enfants susceptibles d'entrer en classes de CP, CE1 seront préinscrits à la **Mairie de Pouillé** et admis par la Directrice de l'Ecole de Pouillé.
- Les enfants susceptibles d'entrer en classes de CE2, CM1, CM2 seront préinscrits à la **Mairie de Jardres** et admis par la Directrice de l'Ecole de Jardres.

Remarque :

« Un enfant qui fait l'objet d'une pré inscription par le maire ne peut en aucun cas être considéré comme admis. Les inscriptions ne sont définitives qu'après admission par la directrice de l'école. »

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :



Expositions :

Mai : Exposition sur la Révolution Française (les principaux événements, le rôle du peuple, la Déclaration des Droits de l'homme, les idées nées de cette époque jusqu'à aujourd'hui...)

Juin : Exposition sur les rapaces (les nocturnes, les diurnes, apprendre à reconnaître les rapaces...).

Animations :

• **Accueil des classes** les jeudis 17 et 24 mai

• **Heure du conte : « Bouts d'choux »** jusqu' 'à 2 ans : les vendredis 25 mai et 6 juillet de 10h à 11h ;

• **Pour les 3/5 ans :** les samedis 28 avril et 30 juin de 10h à 10h30 ; **Pour les 6/8 ans :** le samedi 26 mai de 10h à 10h30.

• **Atelier « Broderie Fête des mères »** à partir de 6 ans le samedi 26 mai de 10h à 12h.

• **Ateliers fabrication de lampions pour la fête de la Saint Jean du 23 juin :**

Le mercredi 20 juin, le vendredi 22 juin de 16h à 18h et le samedi 23 juin de 10h30 à 12h.

• **Fête de la Saint-Jean** le samedi 23 juin à partir de 18h30.

• **Après-midi « Jeux de société »** le samedi 22 septembre - Salle multimédia.

Fermetures : La semaine du 7 au 13 mai et d'été du 30 juillet au 19 août.

Horaires d'ouverture : le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h.

Inscriptions et prêts gratuits. **Accès libre.** Tél. 05 49 89 00 41 - **Courriel :** biblio.jardres@gmail.com



La bibliothèque municipale en deuil

Le sourire de Patricia nous manquera.

Bénévole depuis 7 ans, elle accueillait le public toujours avec beaucoup de bienveillance.

Très courageuse, elle s'est battue jusqu'au bout et malgré sa souffrance assurait les permanences de la bibliothèque et aidait aux animations avec énormément de gentillesse.

Hélas, la maladie l'a emportée le 29 janvier 2018.

« *La vie des morts est de survivre dans l'esprit des vivants* » Cicéron.

Nos sincères condoléances à toute sa famille.

Nathalie, Maelle et toute l'équipe de la bibliothèque et la municipalité



NOUVEAU

Ouverture de l'enseigne **ALAIN AFFLELOU** dans la Galerie Leclerc

Ouverture du magasin d'optique « ALAIN AFFLELOU » enseigne nationale, dans la galerie Leclerc à la place du magasin de sports.

Pierre Olivier Trouvé, opticien-lunetier et son employé sont heureux de vous accueillir dans leur magasin, un espace particulièrement lumineux et spacieux avec un large choix de montures et de bénéficier de la deuxième paire gratuite pour un premier équipement.

Horaires : du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption

Contact : 06 49 13 70 87.



VOTRE NOUVELLE SALLE À JARDRES



Joan MIMICA a choisi de rejoindre le réseau n°1 du fitness en France et ses 360 clubs "L'Orange Mon Coach Fitness". Son club a ouvert ses portes à Jardres, route nationale 151 à La Carte. Accompagné de son coach diplômé d'État, il sera là pour vous accueillir dans une ambiance chaleureuse. Ce ne sont pas moins de 30 cours collectifs par semaine qui vous attendent avec un vaste plateau cardio et musculation, des programmes personnalisés adaptés à vos besoins et envies, et tout cela en illimité.

Informations pratiques :

Club de Jardres, Chauvigny. Route Nationale 151, La Carte - 86800 Jardres

Tél . 07 81 88 16 52 – contact@lorangebleuechauvigny.com

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La municipalité et les anciens combattants vous invitent à participer le mardi 8 mai à la cérémonie commémorative pour l'armistice de la guerre 39/45.

Programme

- **11h15 :** Rassemblement devant la mairie
- **11h30 :** Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbes
- **12h15 :** Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du banquet à la salle des fêtes.

Banquet : inscription au 05 49 56 63 40 ou à la boulangerie avant le 3 mai.

COMITÉ DES FÊTES :



Assemblée générale
du 2 février 2018

Le nouveau bureau

Président : Anthony FOUCHÉ ; **Vice-président :** Éric DELAVIER ; **Trésorière :** Isabelle BENVENUTO ; **Trésorière adjointe :** Céline BOISSET ; **Secrétaire :** Nicolas BREMAND ; **Secrétaire adjoint :** Laurent MONORY.

Membres : Christine DELAVIER ; Olivier SANCHEZ ; Franck BOIS ; Christine TROUILLON ; Florence POITEVIN ; Jean-Michel MEUNIER ; Sandrine FOUCHÉ.

GRANDE BROCANTE, DIMANCHE 10 JUIN



Le comité des fêtes organise la grande brocante annuelle, ouvert à tous, particuliers et professionnels. 2 € le mètre linéaire. 5 mètres minimum avec véhicule sur place.

Nouvel accès pour les exposants par la route d'Anzec.

Voir le bulletin d'inscription sur le site de Jardres : www.jardres.fr

<http://www.jardres.fr/fr/evenement/140193/grande-brocante-dimanche-11-juin>

ANIMATIONS :

Dès le matin **RANDONNÉES PÉDESTRES** : Inscription à partir de 7h30 et départ à 8h.

Participation 3€ - Circuits pédestres : 10 et 15 km. Café, Casse-croûte et Apéritif offerts.



La "Fanfare" : Fanfare de l'ENSMA

Manège – Structure gonflable – Trampoline...

- **Restauration rapide** : Sandwiches, saucisses, frites – Buvette, Glaces, Barbes à papa, crêpes...

- **REPAS A MIDI** : (sur réservation) 13 € salade d'haricots verts, terrine maison, bœuf à la bière, pâtes fraîches, fromage, tartelette aux pommes et café.

Renseignements et réservations : Éric DELAVIER : 06 86 71 02 24 ou Anthony FOUCHÉ : 06 63 57 53 05

10 HEURES DE FOLK :

Venez découvrir les danses traditionnelles ou partager un moment convivial autour de la danse, à la salle des fêtes de Jardres, le samedi 16 juin 2018, à partir de 17h, pour la 2^e édition des « 10 heures de folk ». Au programme des groupes du Morvan, des Charentes Maritimes, des Deux-Sèvres, du Limousin, et de la Vienne : Badegoule, La boit'afolk, la Marchoise, Accord'hier.

DONNEURS DE SANG JARDRES - LAVOUX

Prochaines collectes le jeudi 21 juin et le vendredi 14 août de 15h à 19h – Salle « Gonzague de Chalain ».

ACCA :

Sortie pédagogique : Une sortie pédagogique « Aux bois de la Loge » à Pouillé est organisée le 31 mai et le 1er juin 2018 et financée par la Fédération des Chasseurs de la Vienne et le Conseil Départemental de La Vienne.

Cette sortie a été proposée aux enfants de la classe de CM1 de M^{me} PETITPAS et de la classe de CM2 de Mme HUTEAU. Les chasseurs de l'ACCA participeront aux 2 séances.

Assemblée générale :

L'Assemblée générale est prévue le 1^{er} juin à 18h30 à la salle Jean-Luc Maerten. Nous comptons sur la présence de chaque chasseur.

TROC VERT D'AUTOMNE

Samedi 13 octobre de 15h à 18h, place Raphaël Guillon, organisé par les DSB, la section Art floral et la bibliothèque municipale.

FOOTBALL CLUB DE JARDRES : Assemblée générale du club le vendredi 8 juin et brocante le dimanche 30 septembre.

PASSION D'ANAÏS :

Soirée le Samedi 12 mai.

APE :

Fête des écoles à Jardres le mardi 3 juillet salle « Gonzague de Chalain ».

AÎNÉS RURAUX :

Concours de belote le vendredi 13 juillet.

LES BALADINS DE JARDRES :

Les Baladins sont régulièrement présents sur les courses du département. **En janvier** : Trail Nocturne de la Cité de l'Écrit, le Relais des Gars'elles et le Trail du Moisson. **En février** : Le Feu au Lac et **en avril** : semi-marathon de Châtellerault, Foulées de Nieul l'Espoir, etc... Certains sont en préparation des marathons (Futuroscope, Saumur) et d'autres en trail long. (La Pastourelle.) Les entraînements sont donc variés !

Entraînements : 9 h le dimanche matin à la salle des fêtes « Gonzague de Chalain », **17h 30 le mardi et 18h15 le jeudi** au Gymnase Jean Lathus à Chauvigny.

- **Weekend du 15 septembre** : Sortie du Club au **Trail de la Vallée de Célé à Brengues (46)**
- **Dimanche 9 décembre** 10^e édition de La Balade Hivernale.

Nouveau pour cette édition : 3 distances.

- Une course nature de 7,5 km ouverte à tous, amateurs et débutants ;
- Un trail de 15 km avec monotraces et parties techniques et un trail de 24 km avec monotraces, parties techniques, dénivelé pour trailers confirmés et toujours soupe et vin chaud à l'arrivée.

Contact : valerie.chassint@gmail.com - Site internet : www.lesbaladinsdejardres.fr

TPJ MULTIMÉDIA :

Le TPJ MULTIMÉDIA est ouvert aux personnes de tous âges avec ou sans connaissance en informatique. Il y a toujours un moment d'échange pour connaître votre demande et savoir si le club peut y répondre.

Séances le lundi soir de 20h30 à 22h30 hors vacances scolaires à la **salle multimédia de Jardres à coté de la bibliothèque.**

Création du DVD Jardres d'hier et d'aujourd'hui

Aidez-nous à retracer l'histoire de Jardres à travers des cartes postales et des vues aériennes. Si vous en possédez, merci de contacter le: tpjmultimedia@gmail.com ou le 05 49 56 69 99

Merci pour votre appui



Création du DVD « Jardres d'hier Jardres d'aujourd'hui ».

Après la sortie en 2014 du DVD « Ces années-là Jardres il y a 50 ans » le TPJ souhaite le compléter avec comme thème « Jardres d'hier - Jardres D'aujourd'hui ».

Le contenu prévu de notre DVD : L'époque médiévale de Jardres ; Les vues de Jardres en cartes postales ou photos aux environs des années 1900 à 1920 avec recherches auprès des habitants de Jardres et collectionneurs ; Le passage de la ligne de démarcation dans la commune ; Le montage des diapositives des années 1960 et de 2016 ; Jardres Vu du ciel : Les vues aériennes de Jardres des années 1980 et de 2016 et les photos insolites de Jardres. (Merci aux habitants de nous fournir une ou plusieurs photos insolites).

ANIMATIONS : Repas de fin d'année des membres du club (fin juin). Après-midi à la journée « Clin d'œil » début septembre à Tercé et après-midi animation avec la bibliothèque le samedi 22 Septembre. Salle multimédia.

Contact : tpjmultimedia@gmail.com - Thierry Audousset (président) au 06 63 70 22 71.



FÊTE DE LA SAINT-JEAN

SAMEDI 23 JUIN

A partir de 18h30, terrain du presbytère, derrière l'église

Organisée par la municipalité et les associations de Jardres

PROGRAMME

18h30 : Accueil avec les « 10 heures de Folk »

19h : Spectacle du magicien BRÉMART

20h30 : Concert SWEET MAMA

22h : Retraite aux flambeaux avec BATUCADRAZ et les échassiers de la Cie OKAZOU

23h30 : embrasement du feu de Saint-Jean avec les jongleurs et cracheurs de feu et 2^e partie du concert SWEET MAMA

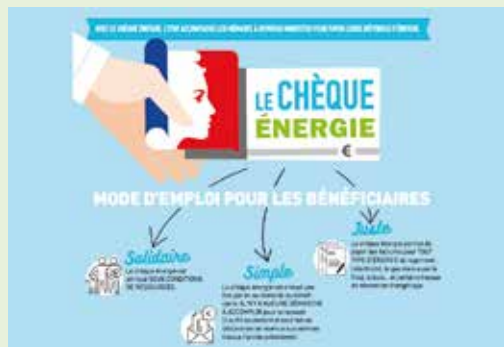
SPECTACLE GRATUIT

Apéritif offert par la municipalité - Buvette et restauration sur place



Un chèque énergie pour votre facture de chauffage

Un chèque énergie de 48 à 227 euros sera attribué aux ménages modestes à partir de début avril. Il permet de régler les frais de chauffage.



Qui ? Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources. Vous n'avez aucune démarche à réaliser, à condition d'avoir fait votre déclaration de revenus.

Quand ? Le chèque énergie est distribué par le courrier aux bénéficiaires.

Pourquoi ? Le chèque énergie sert à payer les dépenses d'énergie du logement et à payer certains travaux de rénovation énergétique.

Comment l'obtenir ? Destiné à couvrir une partie de la facture d'énergie (électricité, gaz, fioul, charges de chauffage...) des ménages les plus modestes, le chèque énergie remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de gaz et d'électricité. Toutefois, le ministère de la Transition écologique et solidaire précise qu'il sera distribué à partir de début avril 2018. Environ 4 millions de foyer en bénéficieront.

Quel montant ? En pratique le montant du chèque peut varier dans une fourchette entre 48 € et 227 € selon le niveau de revenus et de la composition de votre foyer. La somme moyenne est estimée à 150 €.

Comment s'en servir ? Ce chèque sera libellé à votre nom mais attention, il n'est pas encaissable auprès de votre banque. Il permet de régler directement votre fournisseur d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc...). En savoir plus : www.chequeenergie.gouv.fr - 0 805 204 805.

Attention : aucun démarchage à domicile n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie. Refusez toute sollicitation de ce type.

GRAND POITIERS Communauté d'agglomération



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Depuis deux ans, afin de développer l'usage du vélo à assistance électrique (VAE), Grand Poitiers propose aux habitants de son territoire une aide à l'achat d'un VAE (Vélo à Assistance Électrique).

Pour ce faire, un « chèque VAE » est délivré à la personne en faisant la demande pour qu'ensuite elle se déplace auprès d'un vendeur de vélo partenaire de l'opération*. Sur présentation de ce « chèque VAE », le vendeur effectue immédiatement une réduction de 25 % (plafonnée à 250 €) sur le prix du VAE. Réduction qu'il se fait rembourser par la suite par Grand Poitiers.

La centralisation des demandes de chèque est gérée par la Direction Mobilités et notamment le service CAP sur le Vélo qui est le point référent.

Cette année les Mairies des communes des ex-communautés de communes (Vienne et Moulrière, Val Vert du Clain, Pays des 6 vallées, Pays Chauvinois) seront des points d'accueil des demandeurs de « chèque VAE ».

Comment obtenir le chèque VAE et faire valoir la réduction? Les conditions à remplir : Résider dans Grand Poitiers ; Avoir 18 ans ou + ; 1 seul chèque VAE par foyer ; Être une personne physique (les personnes morales ne peuvent pas en bénéficier).

La démarche consiste à ce que la Mairie s'assure que des chèques soient encore disponibles et constitue le dossier papier, indispensable à la délivrance du chèque, qu'il vous faudra transmettre à la Direction Mobilités. Celle-ci enverra directement au domicile du demandeur le chèque VAE.

Le dispositif d'aide à l'achat est ouvert à la population depuis le 16 avril 2018, dans la limite du nombre de chèques disponibles. Pour tous renseignements vous pouvez joindre : La Direction Mobilités de Grand Poitiers - 05 49 30 20 94 ou CAP sur le Vélo - 05 49 52 36 36 Espace Toumaï - 52 BD DU Grand Cerf - 86000 Poitiers

L'ensemble des éléments d'informations sur le dispositif est présenté sur le site internet de Grand Poitiers : https://www.grand-poitiers.fr/c__270_1116__Aide_a_l_achat_d_un_Velo_a_assistance_electrique_VAE_.html

* LISTE DES VÉLOCISTES PARTENAIRES

LA CYCLERIE CAFÉ 60 BOULEVARD DU PONT ACHARD ; POITIERS CYCLABLE POITIERS 12 TER BOULEVARD DU PONT ACHARD POITIERS ; DECATHLON 63 ROUTE DE LA TORCHASSE VOUNEUIL-SOUS-BIARD ; GIANT POITIERS 127 ROUTE DE POITIERS SAINT BENOIT ; SARL CYCLES DESMAZEAU 73 RUE NUNGESSER BIARD ; VELOS 4U 3 GEORGES LECLANCK POITIERS ; GO SPORT 3 RUE DU CLOS MARCHAND POITIERS ; FREECYCLE 183 AVENUE DU 8 MAI 1945 POITIERS ; NORAUTO RN10 LES PORTES DU FUTUR CHASSENEUIL DU POITOU ; HORIZON SPORT INTERSPORT 18 ROUTE DE LA SAULAIE ZONE COMMERCIALE PORTE SUD POITIERS ; KIT VELO ELEC 2 RUE DE LA PERRODERIE BERUGES ; ROCADIS SAS LECLERC 93 ROUTE DE GENCAVY POITIERS ; FUTUROSPOURT SARL INTERSPORT 4 BIS RUE DU COMMERCE CHASSENEUIL DU POITOU ; NORAUTO POITIERS SUD 91 AVENUE DU 8 MAI 1945 POITIERS ; FEU VERT SARL FVSB 2 AVENUE LAFAYETTE CENTRE COMMERCIAL GEANT CASINO POITIERS ; FEU VERT SARL FVCBM (POITIERS SUD) RUE DES ECUSSEUX CENTRE COMMERCIAL AUCHAN POITIERS ; SPORT 2000 / MONDOVELO 1 AVENUE DES GRANDS PHILAMBINS CHASSENEUIL DU POITOU ; BOUTICYCLES 5 BIS ALLEE DU HAUT POITOU CHASSENEUIL DU POITOU.

► APPROBATION DU RAPPORT DU 30 NOVEMBRE 2017 DE LA CLETC

VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 30 novembre 2017 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers communauté urbaine.

Ces charges et produits correspondent au transfert de la compétence « contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours ». A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC du 30 novembre 2017.

► ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTRÉE 2018

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2018 concernant l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 offre la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine sco-

laire suivant une procédure entre le SIVOS représentant les communes et le conseil d'école.

Le conseil d'école et le SIVOS ont voté pour le maintien des 4.5 jours pour la rentrée 2018.

► CONVENTION DE BALAYAGE AVEC LE SIMER

La convention pour le balayage de la voirie arrivant à expiration, le SIMER propose son renouvellement.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que la commune s'est en effet inscrite dans le groupement de commande de Grand Poitiers pour cette prestation. Le temps de lancer la procédure de consultation, la mise en place de ce service ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} juin 2018.

Il est proposé de poursuivre avec le SIMER pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2018, au tarif horaire de 89 € HT à raison d'un passage par mois de 2 heures. Les rues concernées sont les suivantes :

Rue de la Vallée, Rue de la Gare, Rue de la Fosse Couturier, Rue de la Mairie, Rue de l'Ormeau, Place Raphaël Guillon, Rue de la Pascalière, Rue de la Vallée Chauveau, Lotissement Mortenol, Lotissement des Pièces de Jardres, ZAE de la Carte Rue de l'Epinoux, Place de l'Ancien Champ de Foire, Lotissement de la Chagneraie, Lotissement de la Crue, Lotissement du Bois de la Tour, Parking de la Mairie et Village de Pressec.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider la convention avec le SIMER dans l'attente de l'attribution du marché avec Grand Poitiers.

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à constituer des groupements de commande.

► INSTALLATION D'UN POINT PUBLIC NUMÉRIQUE

Le nouveau dispositif de demandes de cartes grises et permis de conduire totalement dématérialisé contraint les administrés à se rendre en mairie pour se faire aider dans leur démarche alors que rien n'a été prévu. Aussi, la commune a dû s'organiser pour répondre aux demandeurs.

Un point accueil numérique, accessible aux publics, a été installé à la mairie, suivant des règles de mise en sécurité qui s'imposent. L'installation d'un copieur/scanner est nécessaire rendant indépendant le poste public de toutes les installations de la mairie. Cout 270 €.

► PROGRAMMATION DU FEU DE ST JEAN 2018 ET 2019 ET FINANCEMENT

2018 : Grand Poitiers ne participera pas cette année au financement de cette animation. Cette année sera une année blanche, Grand Poitiers travaille actuellement pour déterminer les critères des événements culturels subventionnables. Une réunion des associations est prévue le 27 février pour connaître leur souhait de participation à la fête de la St Jean le samedi 23 juin 2018. L'idée

d'y associer l'opération « mon village, espace de biodiversité » portant sur les abeilles est tout à fait approprié pour toucher un large public. Le conseil municipal propose d'inscrire au budget 5 000 € pour l'organisation et l'animation de la fête en fonction du programme retenu. Pour 2019, les demandes de subventions à Grand Poitiers devront être déposées avant le 31 décembre.

Séance du Jeudi 1^{er} Mars 2018

► PROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Par délibération du 2 décembre 2012, un règlement intérieur avait mis en place avec l'ouverture de la nouvelle bibliothèque. Il convient aujourd'hui de le mettre à jour pour tenir compte des

évolutions intervenues depuis son fonctionnement. Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement de la bibliothèque.

► DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ Annule et remplace la délibération du 14.12.2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux de restauration des façades de l'Église et la mise en accessibilité. Ils font suite à une visite effectuée en janvier dernier des représentants de la direction régionale des affaires culturelles qui avaient dressé un état des lieux.

L'estimation confiée à Monsieur QUINTRIE LAMOTHE, architecte agréé, s'élève à 241 300 € HT, auxquels s'ajoutent les honoraires, les frais d'études et annexes, soit un montant global de 300 000 € HT. Le plan de financement proposé s'établit ainsi :

Travaux	241 300 € HT	Subvention Etat DETR 30%	90 000 €
Honoraires 10 %	24 130 € HT	Subvention Département 30 %	90 000 €
Frais études 8 %	19 300 € HT	Subvention de la Région 10%	30 000 €
Frais annexes	15 270 € HT	Autofinancement	90 000 €
TOTAL	300 000 € HT	TOTAL	300 000 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès des différents services.

► CONVENTION CADRE-ACCUEIL JARDRES COMMUNAUTE URBAINES GP

La conférence de Maire du 30 août 2017 a acté le fait que les communes qui composent la Communauté Urbaine devaient constituer le lieu d'accueil de proximité de la nouvelle intercommunalité.

En conséquence, chaque commune doit être en capacité : D'apporter aux citoyens un premier niveau de réponse relatif à toute question liée aux missions de la Communauté Urbaine et d'assurer le relais entre l'administration communautaire et les habitants du territoire pour les questions qui nécessitent un traitement centralisé (Gestion de la Relation Citoyen).

Ce lien naturel entre la Communauté Urbaine et ses communes membres font l'objet d'une convention cadre de partenariat définissant les grands principes et les engagements respectifs de

cette coopération autour de cette fonction « Accueil ».

Cette convention cadre, sans contrepartie financière, a été entérinée par le Conseil Communautaire du 8 décembre 2017, et doit désormais être adoptée par l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine. Ce document a vocation à être adapté ensuite avec discernement et souplesse, par commune, en fonction des besoins et des spécificités locales.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention cadre autour de la fonction d'accueil, lien naturel de la relation partenariale entre Grand Poitiers Communauté Urbaine et ses communes membres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

► SONDAGE ET TRAVAUX DANS LE NOUVEAU CIMETIÈRE

Monsieur le maire rappelle qu'un sondage a été demandé dans le nouveau cimetière suite à la découverte d'un rocher lors du creusement d'un emplacement.

La reconnaissance avait pour but de vérifier la profondeur du toit rocheux par 17 sondages ponctuels réalisés jusqu'à 3 m de profondeur au maximum sur une emprise d'environ 250 m².

Il ressort que les terrassements seront très difficiles au droit ou

à proximité immédiate des sondages ayant mis en évidence des faciès calcaires. Un devis a été demandé pour évacuer éventuellement la roche et remettre du remblai pour la réalisation des concessions.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de poursuivre l'opération et envisager l'éclatement de la roche. Des crédits ont été inscrits au budget.

► BUDGET DE LA ZAE DE LA CARTE : Résultats

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 : Investissement : - 52 887. 00 € - Fonctionnement : - 8 839,86 €.

À l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable du Trésor Public et le compte administratif 2017.

Vote du budget primitif 2018 : Investissement : 86 200 € - Fonctionnement : 98 039,86 €.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

La vente du terrain de la commune à la Carte devrait être signée cette année pour 14 875 €. Une fois le terrain vendu, ce budget n'a plus de raison d'exister. Aussi, il conviendra de transférer le solde du capital de l'emprunt dû sur la commune (dépense 16 sur ce budget et prévoir la contrepartie sur la commune en recette au 16). Enfin, le déficit sera couvert par une recette au 774 sur la ZAE et dépenses au 6748 sur le budget de la commune. Si la vente ne se faisait pas, il faudrait une décision modificative pour revoir les prévisions.

► BUDGET DE LA COMMUNE

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la commune.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	563 365,53 € HT	1 232 174,22	668 808,69 €
Fonctionnement	723 539,23 € HT	1 021 029,99	297 490,76 €

A l'unanimité, après que le Maire se soit retiré, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable du Trésor Public et le compte administratif 2017.

Détermination du résultat de fonctionnement 2017 et affectation

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 297 490,76 € au compte administratif 2017, le conseil municipal décide d'affecter le résultat au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes 1 097 564,45 €
FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes : 887 365 €

► VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS

A l'unanimité, le conseil municipal décide le versement des subventions et participations suivant :

PART À CHARGES INTERCOMMUNALES : 96 500€

Syndicat à vocation scolaire SIVOS : 92 000 € ; Syndicat du Collège de Chauvigny : 1 200 € ; Association des Maires de France, des Maires ruraux de France et des Maires de la Vienne : 650 € ; Comité national d'action sociale CNAS : 1900 € ; ATD/AT 86 : 750 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES : 7585 €

Pressec Champêtre : 300 € ; ACCA : 400 € ; Anciens Combattants : 250 € ; Art Floral : 300 € ; Club Informatique : 200 € ; Football Club : 1000 € ; Gymnastique Volontaire : 650 € ; DSB Jardres-Lavoux : 450 € ; Baladins de Jardres : 700 € ; Comité des fêtes : 2200 € (intègre la participation pour l'arbre de Noël aux enfants de Jardres) ; ADMR de St-Julien l'Ars : 1135 € (0,87 par habitant).

SUBVENTIONS HORS COMMUNE : 7415,00 €

ACUSEP : 120 € ; Prévention Routière : 50 € ; Vienne et Moulière Solidarité : 500 € ; Vienne et Moulière Football : 400 € ; Club gymnique de St-Julien l'Ars : 550 € ; ASS. Départementale Sécheresse : 80 € ; Harmonie municipale de Chauvigny : 500 € ; Imprévu : 5215,00 €.

INVESTISSEMENTS : 1 097 364,39€ : Ont été arrêtés les projets et travaux suivants :

OPÉRATIONS FINANCIÈRES : 56 000 €

- Remboursement taxe aménagement : 3 000 €
- Remboursement du capital : 53 000 €

MATÉRIEL ET MOBILIER : 35 000 €

- Report rucher communal + jardinières : 5 000 €
- Service technique : broyeur et taille haie : 10 000 €
- Jeux enfants extérieurs : 10 000 €
- Mobilier scolaire tables + casiers : 2 500 €
- Kakémonos : 500 €
- Guirlande illumination : 1 000 €
- Store bureau secrétariat : 1 000 €
- Mobilier bibliothèque : 2 000 €
- Buts et filets stade : 1 000 €
- Imprévu : 2 000 €

BÂTIMENTS : 506 364,45 €

- Eglise Report : 243 000 €
- Église : 30 864,45 €
- École : Accessibilité, ascenseur, peinture couloir : 12 500 €
- Accessibilité garderie : 10 000 €
- Accessibilité Salle multimédia : 10 000 €
- Vestiaire stade : 200 000 €

VOIRIE NON COMMUNAUTAIRE : 500 000 €

- Report acquisition foncière : 200 000 €
- Acquisition foncière (Beranger/La Carte) : 250 000 €
- Voirie communale parking mairie et école : 25 000 €
- Signalétique : 2 000 €
- Nouveau cimetière enlèvement roche : 10 000 €
- Remplacement 2 bornes incendie à la gare : 2 000 €
- 2^e radar pédagogique : 4 000 €
- Imprévu : 7 000 €

INFORMATIONS

► ASSURANCES 2019

Une consultation doit être lancée en 2018 pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal donne son accord pour que cette consultation soit confiée à un courtier en assurance.

► LIGNE SNCF JARDRES MIGNALOUX BEAUVOIR

Une réunion s'est tenue en préfecture informant de la fermeture de la ligne SNCF au 31 mars 2018. Ce contexte a un impact sur les investissements de TERRENA, l'aspect financier de la remise en état et le financement de la maintenance. Un accord doit être trouvé entre les différents acteurs (SNCF-ÉTAT-RÉGION-DÉPARTEMENT-GP-TERRENA) à hauteur de 4.8 M € pour une remise en état à 100 %. La décision doit être prise rapidement et avant la récolte 2018.

Séance du Vendredi 13 Avril 2018

► FISCALITÉ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 des services fiscaux pour l'année 2018.

Considérant la hausse des bases par l'Etat de 1,2 % ; Considérant la variation des bases de la commune entre 2017 et 2018 ; Considérant les investissements prévus au budget,

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer de hausse cette année.

	Base 2017	Base 2018	VARIATION des bases en %	VARIATION des bases	Taux 2017	Taux 2018	PRODUITS A taux constants	PRODUITS 2018
TH	1 254 629	1 274 000	1.511	19 371	13.51	13.51	172 117	172 117
TFPB	1 139 851	1 174 000	2.996	34 149	13.22	13.22	155 203	155 203
TFPNB	70 622	71 400	1.102	778	35.44	35.44	25 304	25 304
CFE								
TOTAL							352 624	352 624

Les taux retenus pour 2018 sont les suivants : TH : 13.51 % ; TFPB : 13.22 % ; TFPNB : 35.44 %.

► AVENANT À LA CONVENTION « OPÉRATION MON VILLAGE, ESPACE DE BIODIVERSITÉ »

Par délibération du 18 mai 2017, le conseil municipal avait délibéré sur l'opération « mon village, espace de biodiversité » et validé la convention constitutive d'un groupement de commande pour son fonctionnement.

Depuis sa mise en place, des modifications dans la gestion de cette opération sont intervenues qu'il convient de prendre en compte par avenant à la convention.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Pour le fonctionnement de cette opération portée par la commune de Savigny l'Evescault, il est envisagé de créer une association réunissant l'ensemble des communes dont les statuts restent à définir.

► CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF AVEC VESTIAIRES DU FOOT – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Monsieur le Maire rappelle les besoins de locaux associatifs avec l'aménagement des vestiaires de foot. Une visite a été organisée sur site avec l'Agence des Territoires 86.

Dans le cadre de ce projet, l'Agence des Territoires 86 propose de faire une étude de faisabilité pour un montant forfaitaire de 4836 € TTC

qui comprend l'analyse des besoins et diagnostic du site et une proposition de scénarii d'aménagement et de pré-programmation.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement avec l'Agence des Territoires 86.

INFORMATIONS

► AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA RD 951

L'enquête publique s'est terminée le mardi 10 avril.

Le Commissaire enquêteur doit rendre son rapport.

Conscient des modifications de trajets notamment pour le ramassage scolaire, Monsieur le Maire informe que la fin des travaux

est prévue au 20 juillet. Des arrêtés de fermeture de routes sont prévus pour les périodes suivantes : Sur la RD 951 : alternat de circulation jusqu'au 20 juillet ; Rue de la Gare : fermeture du 16 avril au 4 mai ; Rue de la Vallée : fermeture du 11 juin au 13 juillet.

► INAUGURATION DES RUCHES

Voir la page UNE.

► RÉVISION DU PLU

La commission s'est réunie le jeudi 12 avril en présence du bureau d'études. Lundi 16 avril, le bureau d'études rencontre les agriculteurs.



Ma gendarmerie en ligne

Une question ? Besoin de nous contacter ?

Un contact numérique 7J/7 et 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien.

RENSEIGNER : Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines : journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement...

PRÉVENIR : Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prétention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER : Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

Comment nous contacter ? www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112